



ARRETE MINISTERIEL N° 0175 /CAB.MIN/MINES/01/2012
DU 02 MAR 2012 PORTANT AGREMENT DE MAITRE KITENGE
KABUNDJI AU TITRE DE MANDATAIRE EN MINES ET CARRIERES

Vu, la Constitution de la République Démocratique du Congo ;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement son article 25 ;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier spécialement en ses articles 32 à 38 ;

Vu l'Ordonnance n° 08-073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°08/74 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Considérant la requête introduite en date du 21 février 2012 par **Maître KITENGE KABUNDJI Jean Paul** ainsi que les pièces y jointes tendant à acquérir la qualité de Mandataire en Mines et Carrières ;

Attendu que le requérant a réuni les conditions légales et réglementaires d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières ;

Sur avis favorable de la Direction des Mines ;



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N°.....0175/CAB.MIN/MINES/01/2012
DU.....02 MAR 2012..... PORTANT AGREMENT DE MAITRE KITENGE
KABUNDJI AU TITRE DE MANDATAIRE EN MINES ET CARRIERES**

Vu, la Constitution de la République Démocratique du Congo ;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement son article 25 ;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier spécialement en ses articles 32 à 38 ;

Vu l'Ordonnance n° 08-073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°08/74 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Considérant la requête introduite en date du 21 février 2012 par **Maître KITENGE KABUNDJI Jean Paul** ainsi que les pièces y jointes tendant à acquérir la qualité de Mandataire en Mines et Carrières ;

Attendu que le requérant a réuni les conditions légales et réglementaires d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières ;

Sur avis favorable de la Direction des Mines ;